

IMPÔTS 2020

ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE!

Téléchargez et imprimez facilement
votre relevé d'achats de médicaments
d'ordonnance pour votre déclaration de
revenus à partir de votre dossier en ligne,
au uniprix.com.



Les pharmaciens-propriétaires affiliés à
Uniprix sont les seuls responsables de
l'exercice de la pharmacie.

IMPÔTS 2020

ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE!

Téléchargez et imprimez facilement
votre relevé d'achats de médicaments
d'ordonnance pour votre déclaration de
revenus à partir de votre dossier en ligne,
au uniprix.com.



Les pharmaciens-propriétaires affiliés à
Uniprix sont les seuls responsables de
l'exercice de la pharmacie.

Comment obtenir votre relevé d'achats de médicaments d'ordonnance ? RIEN DE PLUS FACILE !



Rendez-vous au uniprix.com, cliquez sur *Mon dossier* dans le coin supérieur droit de l'écran, puis connectez-vous à votre compte.

1

Vous n'avez pas de dossier en ligne ?
Pas de souci ! Communiquez avec le laboratoire. Un membre de l'équipe vous donnera un code d'accès unique et vous expliquera comment créer votre compte.



Cliquez sur le dossier de la personne pour laquelle vous souhaitez obtenir le relevé, sélectionnez *Liste de transactions*, choisissez la période voulue, puis soumettez la demande.

2



Votre relevé est maintenant prêt à être téléchargé, puis imprimé.

3

Comment obtenir votre relevé d'achats de médicaments d'ordonnance ? RIEN DE PLUS FACILE !



Rendez-vous au uniprix.com, cliquez sur *Mon dossier* dans le coin supérieur droit de l'écran, puis connectez-vous à votre compte.

1

Vous n'avez pas de dossier en ligne ?
Pas de souci ! Communiquez avec le laboratoire. Un membre de l'équipe vous donnera un code d'accès unique et vous expliquera comment créer votre compte.



Cliquez sur le dossier de la personne pour laquelle vous souhaitez obtenir le relevé, sélectionnez *Liste de transactions*, choisissez la période voulue, puis soumettez la demande.

2



Votre relevé est maintenant prêt à être téléchargé, puis imprimé.

3